

Musée de l'Élysée : une question simple déformée

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **29 (1992)**

Heft 1075

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1021772>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une question simple déformée

A chacun des «affaires» à sa mesure. Celle de l'Elysée est le fruit d'une imprévoyance et de la concurrence que se livrent les quotidiens lausannois.

(ag) Quand Charles-Henri Favrod aura-t-il soixante-cinq ans révolus ? Le *Who's Who* le savait; la caisse de pensions de l'Etat de Vaud le savait. Mais apparemment pas le Service des affaires culturelles du département de l'Instruction publique.

Réglé à temps, le problème posé par cette échéance nous aurait épargné un bourronnement de rumeurs sur la succession bientôt ouverte, finissant par éclater dans un bel embrasement médiatique. Au feu ! Le Musée brûlait. Fut mobilisé même le troisième échelon d'intervention, *24 Heures* déployant la grande échelle. Certains décrétèrent l'incendie volontaire. Ils tenaient le coupable. Pierre Cevey serait pyromane. Absurde. Ce n'est pas un homme à étincelles.

L'âge du capitaine était connu

Quand Favrod fut nommé il y a six ans — Pierre Cevey en eut la responsabilité et le mérite — chacun connaissait l'âge du capitaine. Six ans étaient un bail trop court pour créer un musée. Il est facile d'animer une galerie d'exposition de photographies, il est difficile d'enrichir un musée de collections lui appartenant en propre. Certes, le fond initial était d'une qualité souvent méconnue. Qu'on se réfère à l'excellent recensement établi par Elisabeth Breguet: *Cent ans de photographie chez les Vaudois (1839-1939)*, Payot, 1981. Mais il fallait constituer à partir de ce noyau vaudois une collection de portée internationale. Favrod s'y est employé admirablement, grâce à son réseau de relations, son entregent, sa maîtrise du sujet, symbolisée par sa collection personnelle. Un travail considérable de classement, de catalogue a été entrepris, car il n'y a pas de musée sans logistique. Enfin, par des expositions constamment renouvelées, le Musée est devenu un lieu vivant. Sur les trois postes du bilan: enrichissement des collections, constitution d'une équipe au savoir-faire performant, animation, le résultat est remarquablement positif.

Une prolongation de bail, dans ces cir-

constances, est justifiée. Ce n'est pas le fait d'un homme qui s'accroche, mais d'un homme qui peut demander légitimement à parachever son œuvre.

Cette formalité simple ne justifie pas une campagne de presse aussi démesurée. Il est évident que le Conseil d'Etat ou Pierre Cevey n'ont pas l'intention de dilapider les richesses de ce Musée qui jusqu'ici a été chouchouté par le pouvoir; il suffit de se référer à l'évolution du budget. Le succès du Musée est bon à prendre pour le politique. Dans les activités culturelles, il y a une sorte de prêté-rendu entre le pouvoir et les créateurs.

Dans le privé aussi, recettes et dépenses s'équilibrent

Reste l'achat des photos du 700^e présentées à Fribourg et à Lausanne. Sur le fond, il semble naturel que l'effort considérable qui a été fait à cette occasion soit conservé. Le 700^e a vu dilapider des sommes considérables dans des spectacles souvent quelconques ou des déplacements d'infrastructure, comme

la tente de Botta. Les expositions photographiques ont été un succès. Pour quelques centaines de milliers de francs, il n'est pas excessif de vouloir que ce témoignage d'une création soit dans sa diversité incorporée aux collections du Musée. Désir-devoir de conservateur.

Tout en tenant à jour des comptes clairs et vérifiables, Favrod espère toujours que l'intendance suivra, ses relais médiatiques lui permettant souvent la pression efficace. Le problème est donc de confiance-contrôle entre le pouvoir et lui. Quoi qu'il en soit, l'achat devra être couvert. Ce n'est pas une exigence tatillonne de fonctionnaire ainsi que certains au lyrisme de pacotille l'ont écrit, comme si dans le privé les exigences n'étaient pas les mêmes, comme s'il n'y avait qu'à l'Etat que les recettes contrebalancent les dépenses.

Mais la campagne de presse animée par *24 Heures* laisse croire, sous le prétexte que l'activité du Musée n'est pas inscrite dans la loi, que son existence est menacée par des comploteurs haut placés. C'est là désinformation, que seule explique la concurrence des quotidiens, même ou surtout s'ils appartiennent à la même maison d'édition.

La question simple, trop tardivement résolue par le pouvoir, trouvera plus malaisément sa solution. Le Conseil d'Etat aura tranché le 13 mars. Mais les dégâts pour le rayonnement culturel du canton ne sont pas négligeables du fait de ce comportement d'éléphants dans la porcelaine. ■

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

Cessons d'être procéduriers !

(fb) L'accord sur l'EEE étant en voie d'être paraphé avec le retard que l'on sait (et sauf accroc de dernière minute), se pose la question de la procédure de ratification pour les dix-neuf Etats concernés.

Lorsqu'on prévoyait ce paraphe pour l'été 1991, puis la fin de cette année-là, la Suisse se préparait à faire les choses en grand: sessions extraordinaires des Chambres fédérales, destinées non seulement à prendre connaissance du traité et à l'approuver mais également à réviser une soixantaine de lois fédérales; votation le 6 décembre 1992 sur un arrêté englobant à la fois l'accord et les modifications législatives qu'il implique (en clair: éviter le conflit entre l'approbation du traité et le refus, en vota-

tion référendaire, d'une conséquence nécessaire).

Les circonstances ont changé, mais pas la longueur de la procédure prévue par la Suisse. Du coup, c'est l'entrée en vigueur du traité qui serait reportée à la fin du premier semestre 1993, au lieu de coïncider avec l'avènement du Grand Marché de la CE, le 1^{er} janvier. A lire la presse, les négociateurs suisses ont été surpris par la compréhension manifestée à Bruxelles à l'égard de ce contretemps, purement interne cette fois-ci; mais on peut aussi y voir la marque de l'intérêt très relatif que la Communauté porte à l'EEE... Le premier ministre suédois, lui, est moins amène et n'accepte pas que la Suisse retarde, à elle seule, l'ouverture du marché de la CE